



Edito

Chers concitoyens,

Une nouvelle période de déconfinement s'ouvre.

Nous sommes tous dans cette attente de profiter d'une liberté retrouvée.

Nous ne pouvons pas rattraper ce qui nous a échappé, les repas de famille, les soirées amicales, les festivités mais nous allons prudemment saisir ces nouvelles possibilités de rencontres avec ceux qui nous sont chers.

La première fête est celle des mères, à qui la municipalité vient de remettre un cadeau. Il marque un nouveau moment où nous avons souhaité être à vos côtés. Bientôt nous rouvrirons les salles de réception (3 juillet), les salles pour les associations émerchicourtoises (12 juillet) et la salle de sports (19 juillet).

La vie extérieure va revenir petit à petit avec notre envie de nous évader.

Ce renouveau, c'est aussi votre participation à la vie collective, c'est le droit de vous exprimer pour choisir ceux qui représenteront au mieux vos intérêts. Oui, une nouvelle élection va se tenir en juin. En fait deux scrutins, en parallèle, les 20 et 27 juin 2021 : les élections départementales et régionales.

Dans ce bulletin, nous vous proposons de refaire un point sur ce que ces conseillers peuvent nous apporter.

Peut-être aurez-vous envie de partir, prendre l'air, prendre le soleil mais voter reste un acte fort, un acte républicain qui ne demande qu'un peu de votre temps pour un retour sur les six prochaines années.

Pour assurer votre sécurité sanitaire, les bureaux de vote se tiendront dans la salle de sports, un parcours est prévu pour passer successivement dans les deux bureaux sans jamais vous croiser.

Alors cette liberté retrouvée, c'est le droit de sortir mais c'est aussi le droit de vous exprimer au travers des urnes.

Prenez soin de vous.

Régis ROUSSEL

Focus sur les élections Départementales et Régionales

Les 20 et 27 juin 2021, les Français devront élire les **conseillers départementaux** et les **conseillers régionaux** qui composent respectivement le Conseil départemental et le Conseil régional.

Ils sont élus pour 6 ans et participent à la définition des politiques publiques des assemblées délibérantes que sont le Conseil départemental et le Conseil régional.

Le **Conseil départemental** a plusieurs compétences, obligatoires ou volontaristes :

♦ **L'action solidaire et sociale**, avec l'octroi du revenu de solidarité active (RSA), d'allocations personnalisées d'autonomie (APA), d'aides aux personnes handicapées...

♦ **L'enseignement**, avec la construction, l'entretien et l'équipement des collèges (financement de l'Espace Numérique de Travail des collégiens).

♦ **La culture**, puisque le Conseil départemental est chargé de la valorisation et la sauvegarde du patrimoine.

Il gère notamment les bibliothèques, les archives et les musées départementaux (financement de la M.D.N., Médiathèque Départementale du Nord, qui alimente la médiathèque de notre village).

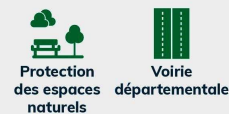
♦ **L'aménagement du territoire**, soit la gestion de l'eau, l'aménagement foncier et l'équipement rural (financement de la rénovation de l'éclairage public du boulevard de la République en 2019/2020).

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du département ?



AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



ÉDUCATION, CULTURE, SPORT



♦ **La gestion et la construction des routes départementales**, (pour notre village la RD205 a été rénovée récemment par le département).

Femme ou homme de terrain, à la disposition de ses concitoyens, le conseiller départemental représente le Département dans différents organismes.

Il siège ainsi aux conseils d'administration de collèges, d'hôpitaux, etc.

Il est, enfin, l'interlocuteur privilégié des maires et accompagne le développement des communes de son canton.

Le **Conseil régional** est l'assemblée délibérante de la région.

Il est composé de conseillers régionaux. Son fonctionnement est calqué sur celui des Conseils départementaux.

Les compétences du Conseil régional peuvent être réparties en six thèmes : les transports, l'enseignement, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique et la gestion des programmes européens. A cela s'ajoutent des compétences partagées avec les autres collectivités territoriales et l'Etat.

♦ **Transport** : cela concerne certaines infrastructures comme les gares publiques routières, certains ports et aéroports, mais aussi certains transports en commun, comme les Trains Express Régionaux (TER) et les Transiliens, les transports scolaires (de la maternelle au lycée) et interurbains et les transports maritimes réguliers vers les îles françaises.

♦ **Enseignement** : c'est le Conseil régional qui gère la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées. Il a aussi pour mission de définir une stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

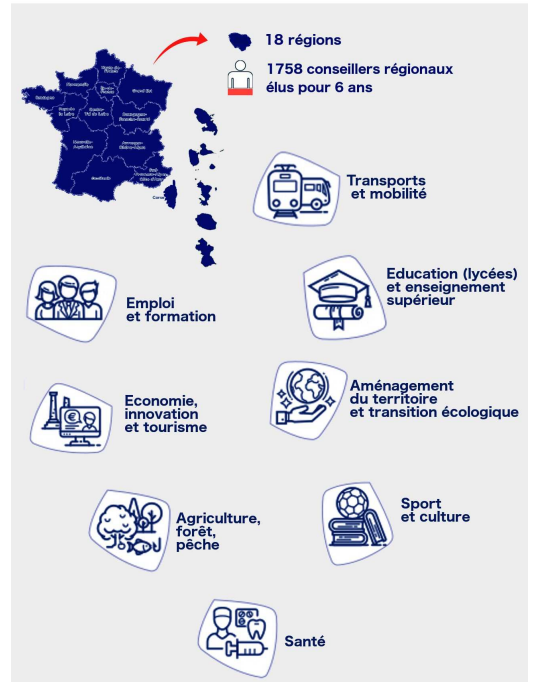
♦ **Emploi et formation professionnelle** : le Conseil régional a pour mission l'information et l'orientation des élèves, étudiants et apprentis. Il est également chargé des formations sanitaires et sociales (infirmier, aide-soignant, éducateur spécialisé, sage-femme etc.), de l'insertion des jeunes en difficulté, de la formation des demandeurs d'emploi, des détenus ou encore des personnes en situation de handicap.

♦ **Aménagement du territoire et environnement** : la Région doit présenter un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires avec des objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de logement, de développement des transports mais aussi d'efficacité énergétique, de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air, etc. La gestion des déchets fait aussi partie de ses compétences ainsi que celle des parcs naturels régionaux

♦ **Développement économique** : le Conseil régional a aussi des compétences en matière économique.

Il doit établir un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Quel est le rôle de la région ?



Il dessine la politique d'aides aux entreprises, de soutien aux filières, à l'internationalisation, à la recherche et développement et à l'investissement. Ce plan a aussi des objectifs en matière d'attractivité du territoire et de développement de l'économie sociale et solidaire.

Avec d'autres collectivités territoriales, le Conseil régional partage d'autres compétences telles que le sport et la culture, le tourisme, le logement, la lutte contre la fracture numérique, la santé.

Infos médiathèque

La médiathèque municipale « Denis Diderot sera fermée :

- **Mardi 8 juin** : échange de documents de la Médiathèque Départementale du Nord. Des nouveaux documents seront à votre disposition prochainement.

- **Mardi 15 juin** : formation avec la CAPH, afin de recevoir de nouveaux outils d'animation.

Merci pour votre compréhension.

Restauration scolaire

Menus du 31 mai au 4 juin

Lundi : hamburger, pommes américaines, salade, yaourt.

Mardi : pastèque, blanquette de volaille, riz, mousse au chocolat.

Jedi : salade composée, croquettes de fromage, farfalles, Emmental râpé, fruit.

Vendredi : carbonade, pommes sautées, étuvée de carottes, fromage ail fines herbes, glace.

Menus du 7 au 11 juin

Lundi : escalope de poulet aux champignons, boulgour légumes, yaourt brassé aux fruits.

Mardi : jambon, purée, salade, Edam, fruit.

Jedi : macédoine, knack végétale, coquillettes, Emmental râpé, fromage blanc.

Vendredi : tomates au basilic, poisson, riz, éclair au chocolat.

Ce bulletin municipal est réalisé par la commune d'Émerchicourt. Il vous informe des activités et actions de la municipalité, du groupe scolaire Louis ARAGON, des associations et des clubs sportifs émerchicourtois. Ces informations sont également consultables et actualisées sur le site officiel de la commune www.emerchicourt.fr

Pour nous contacter : par courriel mairie-emerchicourt@wanadoo.fr ou par téléphone 03.27.90.21.36

Directeur de la publication : Régis ROUSSEL
Conception et impression : Mairie d'Émerchicourt
Crédit photos : © Mairie d'Émerchicourt